

Règlement CD76 Tennis de table.

En conformité et en complémentarité des règlements fédéraux.

Championnat de Seine Maritime par équipes

En complément à ces règlements, tous les clubs et responsables sont priés de consulter régulièrement le site du CD76 pour être informé de toutes les actualités (en particulier avec les intempéries, convocations, Calendrier, consignes, infos subventions, résultats épreuves individuelles et collectives....).

I.) Règles communes de la D1 à la D4 :

I.1 : Jours et horaires des rencontres :

D1 Féminine	
D1 et D2	Le jour officiel des rencontres est le vendredi à 20h00.
D3	Jour et horaire en fonction du district : <ul style="list-style-type: none">• District Rouennais : le vendredi à 20h00• District Cauchois : le vendredi à 20h00• District Havrais : le vendredi à 20h00• District Dieppois : le vendredi à 20h30
D4	Le jour officiel des rencontres est le mardi à 20h00 (sauf pour le district Dieppois : 20h30, le vendredi)

I.2 : Composition des équipes :

D1 Féminine	2 joueuses
D1	4 joueurs
D2	4 joueurs
D3	4 joueurs
D4	4 joueurs

Possibilité d'inclure deux féminines par équipe masculine dans chaque départementale.

Pour chaque phase où il n'y a pas de Championnat Départemental Féminin, le nombre de féminines ne sera pas limité (Voir également règlement Ligue : Championnat régional application en départemental également)

Un joueur absent dans une équipe n'entraîne pas d'amende (**moins de 4 fois par phase**)

Deux joueurs ou plus absents dans une équipe entraînent la perte de la rencontre par forfait, la rencontre ne se déroulant pas.

Les points classement de chaque joueur sont les points **licences** à la date **prévue** de la rencontre.

Un seul muté pour les équipes-en 1ère phase

Deux mutés par équipes en deuxième phase. (**mutations « ordinaires » avant le 1^{er} juillet**)

Participation des féminines au championnat national/régional et départemental masculin :

Les féminines sont autorisées à participer simultanément au championnat masculin (régional ou départemental) et au championnat féminin:

-à raison d'1 joueuse par équipe en championnat régional masculin

-à raison de deux joueuses par équipes en championnat départemental masculin.

Le brûlage doit être tenu indépendamment pour chaque championnat, en appliquant les règles générales du brûlage.

Pour une date donnée, une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe du championnat féminin ou masculin (même en cas de déplacement de la date de rencontre).

Une joueuse peut disputer 2 rencontres au plus pour la même journée, dans une équipe du championnat masculin, et dans une équipe du championnat féminin, entre le lundi et le dimanche qui suit. Il y a lieu de tenir compte des dates officielles des rencontres.

Pour un club ayant une ou plusieurs équipes féminines engagées en championnat National ou Pré-nationale, seules les féminines n'étant pas numérotées pourront participer au championnat Départemental garçons.

I.3 : Feuilles de rencontres :

Un modèle est disponible avec une aide pour la remplir, sur le site du CD76, rubrique « championnat »....

a) Si rencontre ou forfait :

La feuille de rencontre doit être fournie par le club recevant ou bénéficiant du forfait, elle doit être rédigée correctement, par le capitaine (de l'équipe visiteuse si la rencontre a lieu)

- en 4 exemplaires pour les anciennes versions (1 ex. pour le secrétariat, 1 ex. pour l'équipe visiteuse, 2 ex. pour l'équipe qui reçoit).
- en 3 exemplaires pour les nouveaux modèles (1ex. pour le secrétariat, 1ex. pour l'équipe visiteuse et 1 ex. pour l'équipe qui reçoit)

Rappel : pour le N° de journée mettre le N° de brûlage (réf SPID).

b) Si équipe exempte :

La feuille de rencontre doit être :

- soit fournie par le club qui est exempt, elle doit être rédigée correctement, (Partie du haut, Club et liste joueurs complètes + N° de journée) puis signée, par le capitaine en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 2 ex. pour l'équipe qui est exempte).
- soit envoyer par mail à cd76tt.secretariat@orange.fr et au responsable de division, avec un titre explicite:

Exempt, Division :..., Poule..., Journée, Date, Nom club, N° équipe : (exemple : EXEMPT D3 C J13 01/01/11 ASPTTRouen6) et dans le message la liste complète des joueurs AVEC N° des licences dans le bon ordre d'une feuille de rencontre, suivant les règlements.

En cas de non réception de la feuille de rencontre ou de la composition de l'équipe par mail, dans les huit jours suivant la date officielle de la journée de championnat, les joueurs ayant participé à cette journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée au titre de cette équipe. (*cf Règlements fédéraux – Règlements sportifs – art. II.112.2*)

Lors d'une rencontre « Exempt », si une équipe ne donne pas sa composition (par mail ou courrier) avant la journée suivante, la commission sportive du CD76TT inscrira d'office pour cette journée la même composition d'équipe que lors de la journée précédente.

Pour rappel, il est tout de même obligatoire de saisir, sous SPID, la composition d'équipe.

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte de la première journée de la première phase de championnat, l'association doit adresser les noms des joueurs prévus pour disputer cette rencontre, dans les mêmes délais que les feuilles de rencontre de cette journée. Dans le cas contraire, l'équipe n'est pas autorisée à participer à l'épreuve.

c) Transmission des résultats :

~~Les deux premiers exemplaires sont à expédier dès le lendemain de la rencontre, sous enveloppe affranchies au tarif poste rapide, par l'équipe qui reçoit, qui bénéficie du forfait, ou qui est exempte (1) au:~~

Deux possibilités :

- Envoyer le premier feuillet (jaune recto et verso) à l'adresse ci-dessous.

**SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE
TENNIS DE TABLE
BP 116
76122 GRAND QUEVILLY CEDEX**

- Scanner la feuille de rencontre (premier feuillet jaune en recto et verso) et envoyer à l'adresse : cd76tt.secretariat@orange.fr

En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.

d) Saisie de feuilles de rencontre et résultats sur SPID (Obligatoire) :

L'équipe responsable de l'envoi de la feuille de rencontre, y compris une équipe qui est exempté, devra saisir, sur SPID, dans les délais, la feuille de rencontre : tous les joueurs des équipes et les résultats, non détaillés, des parties (cette saisie remplace la saisie obligatoire depuis plusieurs saisons).

Si la saisie sur Internet est impossible, dans les délais, faire un mail ou courrier, rapidement pour permettre la saisie, en donnant les détails de la rencontre (photocopie feuille par exemple) au secrétariat **et auprès de Jean Michel LEFEBVRE**,
E-Mail : lefebvremichel@hotmail.com

e) Consultation des résultats :

Adresse site Internet du CD76 : <http://www.cd76tt.fr>

f) Responsables des poules :

Les feuilles de rencontres doivent être saisies et envoyées dans les délais (48h) à l'adresse suivante :

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Celui-ci se chargeant de les transmettre aux responsables des poules qui sont :

Départementale 1 :

Jean-Michel LEFEBVRE

~~18 rue Dillard~~ **37 rue Marie Curie APPT 13**

~~76680 Saint Saëns~~ **76960 Notre Dame de Bondeville**

Tél : 06.28.76.76.55

E-Mail : lefebvremichel@hotmail.com

Départementale 2 :

Gilbert DEHORS

~~Chez Mme RIQUIER Isabelle~~

~~766 Rue du Bois~~ **75 rue Jean Jaurès**

~~80210 CHEPY~~ **80520 Woincourt**

Tél : ~~03.22.26.89.75~~ **09-50-69-35-46** ou 06.85.84.28.72

E-Mail : dehors.gilbert2@gmail.com

District de ROUEN :

D3 : Régis Dupuis

478 Rue Fernand Piolé

76750 BUCHY

Tél : 02.35.34.30.26 / 06.73.45.12.43

E-Mail : papydup@yahoo.fr

D4 : Michel RENAULT
1 Allée M Collins Le Pic du Midi Appt 45
76120 GRAND QUEVILLY
Tél : 02 35 68 58 88 / 06.88.87.45.52
E-Mail: michelrenault@sfr.fr

District CAUCHOIS :

~~**D3** : Claude GOUIN
3 bis Résidence La Durdent
76450 CANY BARVILLE
Tél : 02.35.97.90.80 / 06.75.42.44.95 E-Mail: claude.gouin@wanadoo.fr~~

~~**D4** : Gilbert DEHORS
Chez Mme RIQUIER Isabelle
766 Rue du Bois
80210 CHEPY
Tél : 03.22.26.89.75 / 06.85.84.28.72
E-Mail : dehors.gilbert2@gmail.com~~

District DIEPPOIS :

D3 D4 : Patrick THIEBAUT
3 chemin du moulin
76630 Tourville-la-Chapelle
06.12.68.73.06
Email : patrickthiebaut@aol.com

District HAVRAIS :

D3 :
Sylvain LECOINTRE
56 Impasse St Aubin
76110 Virville
06.61.85.58.29
E.mail : lecointre.sylvain@wanadoo.fr

D4 :
Arnaud Duvillie
24 Rue Louis pasteur
76280 TURRETOT
Tél : 06.15.76.79.61
Mail : arnaud.duvillie@neuf.fr

ou rentrée des résultats (SPID) :
http://www.fft.com/monclub/spid_equipe/chp_dep.php?organisme_pere=76

I.4 : Modification de date, horaire :

Toutes les dates sont fixées sur le calendrier du CD76 diffusé à tous les clubs en début de saison et disponible sur le site (il peut être réactualisé sur ce site)

Toute modification se fait suivant les règlements *fédéraux (Cf Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.116)*

Pour rappel, le report de rencontre n'est pas autorisé.

Seuls les responsables des divisions, avec l'aval de la Commission Sportive, sont habilités à fixer un ou des reports de rencontres.

DEMANDE D'AVANCEMENT DE RENCONTRE :

Désormais il y aura possibilité de faire des demandes dématérialisées d'Avancement de Rencontre, de Changement de lieu d'horaires....

Pour se faire il faut se connecter à l'espace «Mon club > Sportif > Modif.Rencontre »

Toutes ces demandes de modifications devront être formulées au moins 10 jours à l'avance...

Si problème de disponibilité de salle, la priorité doit être faite à l'avance de rencontre ou à jouer dans une autre salle ou à l'extérieur.

Si avance de rencontre ou changement de salle ou d'horaire, les deux clubs demandeurs devront prévenir, par mail (ou formulaire (par mail ou courrier), le responsable de la division: mail explicite avec le suivi des avis des 2 clubs peut suffire, dans ce dernier cas.

En cas d'intempéries (neige, verglas.....), le report de rencontres pourra s'effectuer avec l'accord des deux clubs et de la commission sportive (une date limite de report sera également fixée par la commission sportive)

Toutefois, si un des clubs n'accepte pas le report, la commission sportive se basera sur le bulletin météo du jour de la rencontre (bulletin officiel de météoFrance à 11h00): <http://france.meteofrance.com/> ou Tél : **Numéro départemental : 08 99 71 02 76** (1,35 € /appel + 0,34 € /mn)

-la vigilance orange est inscrite, les demandes de reports seront systématiquement prononcées (une date limite de report sera fixée par la commission sportive

-la vigilance orange n'est plus inscrite, si l'un des clubs ne souhaite pas reporter la rencontre, alors celle-ci devra se jouer (sous peine de défaite par forfait).

Le formulaire est disponible sur le site du CD76 rubriques Championnats : <http://www.cd76tt.fr>

I.5 : Licences :

Licence dématérialisée

Pour participer au championnat, tous les joueurs et joueuses devront présenter leur attestation de licence soit sur papier, soit via l'application Smart Ping et être à jour au niveau médical.

A noter IMPERATIVEMENT, qu'une personne qui ne peut prouver sa licenciation n'a pas le droit de jouer.

Voir les règlements fédéraux (*Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.110*)

La commission sportive statuera avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

I.6 : Brûlages :

Voir les règlements fédéraux.

I.7 : Amendes :

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous:

- Equipes incomplètes 4 fois dans une phase (joueur absent ou manquant) : 15 €
- Non présentation de licence par joueur : 10 €
- Forfaits-1^{er} forfait : 20 €
- Forfait général : 50 €
- Feuilles de rencontre hors délais (même si forfait ou équipe qui est exempte) : 10 €
- Feuilles non réglementaires : 10 €
- Résultats non communiqués ou non saisis dans les délais : 10 €
- Cautions pour réclamation : 15 €
- Feuilles de rencontres incorrectement rédigées : 2 € *à savoir :*
 - n° de division et lettre de poule non inscrit ou inexistant
 - libellé des équipes non inscrit en totalité
 - numéro des équipes non inscrit
 - absence de nom, prénom du joueur
 - classement du joueur non inscrit
 - scores et points rencontres non inscrits ou inexacts
 - numéro de la journée non inscrit ou inexact
 - feuille non signée recto, verso
 - affranchissement insuffisant
 - absence d'un exemplaire de feuilles de rencontres
- absence nom et adresse du juge arbitre (à défaut celle du capitaine de l'équipe visiteuse)

I.8 : Juge-arbitrage :

A défaut d'un juge arbitre officiel présent dans la salle, le capitaine de l'équipe visiteuse fera office de juge arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre.

I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Les finales des championnats par équipes de D1, D2, D3, D4 pour l'attribution des titres ou les barrages devront être normalement effectuées (si impossibilité de barrage au calendrier, l'attribution sera faite, par le classement de tous les 1^{er} de poules, suivant règlements fédéraux, puis organisation de la finale).

Toutes les rencontres s'arrêtent à la victoire acquise (Arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint la moitié + 1 point, de points-victoires, dans l'ordre de la feuille de rencontre).

LE FORFAIT D'UNE EQUIPE SE TRADUIRA POUR CELLE-CI PAR LA NON ACCESSION A LA DIVISION SUPERIEURE ET A UNE AMENDE FIXEE A 50 €.
--

Ce forfait sera considéré comme un désistement, voir les règlements fédéraux (*Cf Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.709.5*)

I.10 : Montées et descentes :

(Voir règlement, ci-dessous, par division, de la saison en cours)

Pour toutes leurs équipes, du niveau départemental D1 et D2, ne terminant pas 1ère les clubs devront par mail, (ou courrier) dès la fin de la phase 1 (**31 Décembre**) ou sur le bordereau en fin de phase 2, lors de leur ré-affiliation, faire part de leurs souhaits, de monter, de se maintenir ou de descendre, au secrétariat et aux responsables, quelque soit leur classement.

Pas de réponse, sera considérée comme acceptant l'application des règlements, sans dérogation. (Toute demande ultérieure ne sera prise en compte, qu'après toute demande d'autres équipes faite dans les délais et règle ci-dessus).

Un repêchage par groupe, après diffusion des poules, **mais avant le début du championnat**, pourra être réalisé si des places restent libres. (**position de la place libre dans la poule**)

II) Règles spécifiques D1 – D2 :

Les clubs peuvent avoir plusieurs équipes dans la même division mais réparties dans les différentes poules.

Les équipes sont composées de 4 joueurs, dans un même groupe.

La formule sera une rencontre en 18 parties, toutes jouées (16 simples et deux doubles).

Afin d'éviter des déplacements trop lointains, un critère de « temps de déplacement » pourra être appliqué pour l'élaboration des poules.

II.1 : Championnat départemental 1 (D1) :

La D1 est composée de 8 poules de 8 équipes

a) Composition des poules 1ère phase:

Les 64 équipes sont classées suivant le règlement fédéral ; rang dans les poules (phase précédente) puis quotient « points- rencontre » par nombre de rencontres, etc... dans l'ordre suivant :

- les équipes qui descendent de Régionale
- les équipes qui montent de D2
- les équipes de D1 de la saison précédente

b) Déroulement 1ère phase: Journées 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre «Aller» uniquement.

c) Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale pour la deuxième phase. Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une

division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

d) Composition des poules 2ème phase:

- les équipes qui descendent de Régionale
- les équipes qui montent de D2.
- Les équipes de D1 de la phase précédente

Si le nombre d'équipes (64) pour la phase suivante n'est pas atteint, **après le maintien de toutes les D1**, il sera procédé au repêchage d'équipe(s) de D2.

e) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2) :

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

f) Montées fin de saison :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale 4 pour la saison suivante.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

g) Descentes fin de saison :

Le nombre d'équipes descendant est déterminé en fonction du nombre d'équipes descendant des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

h) Titres de Championne de D1 Phase 2 (journées 22 à 25) :

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

Pour la transmission des résultats, les deux équipes ayant participé à la rencontre , devront renvoyés, dans les 48h, une copie de la feuille de rencontre, au responsable de division

Les équipes classées premières de poules, de deuxième phase, sont qualifiées pour participer à l'attribution du titre de championne de D1.

En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontres par le nombre de rencontres effectuées.

Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.

En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches.....

Quart de finale (J22) : date fixée au calendrier

- L'équipe classée 1^{ère} reçoit l'équipe classée 8^{ème} (rencontre A)
- L'équipe classée 2^{ème} reçoit l'équipe classée 7^{ème} (rencontre B)
- L'équipe classée 3^{ème} reçoit l'équipe classée 6^{ème} (rencontre C)
- L'équipe classée 4^{ème} reçoit l'équipe classée 5^{ème} (rencontre D)

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D1

Demi-finale (J23) : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

- Le vainqueur de la rencontre A reçoit le vainqueur de la rencontre D
- Le vainqueur de la rencontre B reçoit le vainqueur de la rencontre C

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D1

Finale(J25) :

Les équipes vainqueurs des ½ finales se rencontrent lors de la journée des titres.

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante + **une copie par mail au responsable du niveau:**

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Départementale 1 :

Jean-Michel LEFEBVRE

~~18 rue Dillard~~ == 37 rue Marie Curie APPT 13

~~76680 Saint Saëns~~ == 76960 Notre Dame de Bondeville

Tél : 06.28.76.76.55

E-Mail : lefebvremichel@hotmail.com

II.2 : Championnat départemental 2 (D2) :

La D2 est composée de 10 poules de 8 équipes.

Deux groupes sont créés (un groupe de Havrais – ~~Cauehois~~ et un groupe de Dieppois-Rouennais)

Le serpent est appliqué, des équipes compléteront les poules incomplètes dans l'autre groupe, si besoin.

a) Composition des poules 1ère phase:

Les 80 équipes sont classées suivant le règlement fédéral ; rang dans les poules (phase précédente) puis quotient points rencontres par nombre de rencontres, etc...dans l'ordre suivant :

- les équipes qui descendent de D 1.
- Les équipes qui montent de D3
- les équipes de D2 de la saison précédente

Si le nombre d'équipes (80) n'est pas atteint, après le maintien de toutes les D2, il sera procédé au repêchage d'équipes de D3 (règlement fédéral). (Repêchages d'abord, d'équipes 2^{ème} de D3, hors plays offs, pouvant monter, en application des règlements fédéraux et acceptant la montée en division supérieure, puis si encore des manquants, décision de la Commission Sportive du CD76).

Règles pour changement de groupe :

- 1) D'abord club(s) volontaire(s) ou acceptant proposition.
- 2) Puis, si insuffisant, le(s) plus près du groupe incomplet.

Décision finale, par la Commission Sportive (comprenant les responsables D1 et D2) avec possibilité de prendre les derniers de groupe

Nota : Si cette règle ne permet pas de résoudre la composition des poules, le retour à une départementale établie par serpent intégral pourra être mis en place pour la phase.

b) Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1).

Par rencontre «Aller» uniquement.

c) Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D1.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

*Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

*Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourra monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

d) Composition des poules 2ème phase

- les équipes qui descendent de Départementale 1.
- les équipes qui montent de D3
- les équipes de D2 de la phase précédente

Si le nombre d'équipes (80) n'est pas atteint, après le maintien de toutes les D2, il sera procédé au repêchage d'équipes de D3 (règlement fédéral). (Repêchages d'abord, d'équipes 2^{ème} de D3, hors plays offs, pouvant monter, en application des règlements fédéraux et acceptant la montée en division supérieure, puis si encore des manquants, décision de la Commission Sportive du CD76).

e) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (à 21 si poule de 10) (1Ph2 à 7Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

f) Montées fin de saison:

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D1 pour la saison suivante.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division en fin de phase (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

g) Descentes fin de saison :

Le nombre d'équipe descendant est déterminé en fonction du nombre d'équipes descendantes des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

h) Titres de Championne de D2 Phase 2 (journées 22 à 25) :

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

**Pour la transmission des résultats, les deux équipes ayant participé à la rencontre ,
devront renvoyés, dans les 48h, une copie de la feuille de rencontre, au responsable de
division**

Les équipes classées premières de poules, de deuxième phase, sont qualifiées pour participer à l'attribution du titre de championne de D2.

En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontres par le nombre de rencontres effectuées.

Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement. (Classé de 1 à 10)

En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches.....

Huitièmes de finale (J22) : date fixée au calendrier

- **L'équipe classée 7^{ème} reçoit l'équipe classée 10^{ème} (rencontre I)**
- **L'équipe classée 8^{ème} reçoit l'équipe classée 9^{ème} (rencontre J)**

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2

Quart de finale (J23) : date fixée au calendrier

- * L'équipe classée 1^{ère} reçoit le vainqueur de la rencontre J (rencontre A)
- * L'équipe classée 2^{ème} reçoit le vainqueur de la rencontre I (rencontre B)
- * L'équipe classée 3^{ème} reçoit l'équipe classée 6^{ème} (rencontre C)
- * L'équipe classée 4^{ème} reçoit l'équipe classée 5^{ème} (rencontre D)

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2

Demi-finale (J24) : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

- Le vainqueur de la rencontre A reçoit le vainqueur de la rencontre D
- Le vainqueur de la rencontre B reçoit le vainqueur de la rencontre C

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2

Finale(J25) :

Les équipes vainqueurs des ½ finales se rencontrent lors de la journée des titres.

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante + **une copie par mail au responsable du niveau:**

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS
DE TABLE

Départementale 2 :

Gilbert DEHORS

~~Chez Mme RIQUIER Isabelle~~

~~766 Rue du Bois~~ 75 rue Jean Jaurès

~~80210 CHEPY~~ 80520 Woincourt

Tél : ~~03.22.26.89.75~~ 09-50-69-35-46 ou 06.85.84.28.72

E-Mail : dehors.gilbert2@gmail.com

II.3 : Championnat départemental 3 (D3) :

a) Composition des poules :

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes:

- les équipes qui descendent de D2
- les équipes qui montent de D4
- les équipes maintenues en D3 pour compléter

• **b) Jour officiel**

Si une poule est composée avec des équipes inscrites pour des jours différents, l'équipe qui n'avait pas demandé ce jour, doit faire une feuille de demande d'avance de rencontre pour chaque changement souhaité avec chaque club adverse, afin d'éviter tout malentendu.

c) Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1).

Par rencontre «Aller» uniquement.

d) Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D2.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

*Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

*Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourra monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

e) Composition des poules 2ème phase

- les équipes descendant de Départementale 2.
- les équipes montant de D4, souhaitant jouer en D3
- les équipes de D3 de la phase précédente

f) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

g) Montées fin de saison :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D2 pour la saison suivante.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division en fin de saison (Cf. *Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2*).

h) Descentes fin de saison :

Le nombre d'équipe descendant est déterminé en fonction du nombre d'équipes descendantes des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

i) Attribution du titre de Championne de D3 Phase 2

. Titre champion de district : Organisation par le district.

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

1/2 Finale:

~~Les 4 champions de district seront classés selon le quotient.~~

~~Ils se rencontreront en fonction du classement :~~

~~• l'équipe 1 recevra l'équipe 4~~

~~• l'équipe 2 recevra l'équipe 3~~

~~Toutefois, si la distance séparant les deux clubs est supérieure à 100 km, il y aura la possibilité de jouer dans une salle intermédiaire aux deux clubs.~~

Finale :

~~Les équipes vainqueurs des 1/2 finales se rencontrent lors de la journée des titres.~~

Lors de la journée des titres, les 3 « champions » de district s'opposeront dans des rencontres « triangulaires »

En cas d'égalité, l'équipe ayant les meilleurs quotients sera déclarée « championne départementale »

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante + une copie mail au responsable de la division:

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Titres D3 :

Coté Christian
40 rue Guyemer
76800 Saint Etienne du Rouvray
0609413644
Email : cote76.christian@gmail.com

II.4 : Championnat départemental 4 (D4) :

Les équipes sont de 4 joueurs.

La rencontre se déroule en 14 parties sur le modèle du championnat par équipes nationale et pré-nationale)

a) Composition des poules

- les équipes qui descendent de D3
- les équipes restantes en D4
- les nouvelles équipes engagées

b) Jour officiel

Si une poule est composée avec des équipes inscrites pour des jours différents, l'équipe qui n'avait pas demandé ce jour, doit faire une feuille de demande d'avance de rencontre pour chaque changement souhaité avec chaque club adverse, afin d'éviter tout malentendu.

c) Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1).

Par rencontre «Aller» uniquement.

d) Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule peuvent monter en D3.

e) Composition des poules 2ème phase

- les équipes descendant de Départementale 3.
- les équipes de D4 de la phase précédente
- les nouvelles équipes engagées

f) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

g) Montées fin de saison :

Les équipes classées premières de chaque poule peuvent monter en D3 pour la saison suivante.

h) Attribution du titre de Championne de D4 Phase 2

Organisation par le district.

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

~~1/2 Finale :~~

~~Les 4 champions de district seront classés selon le quotient.~~

~~Ils se rencontreront en fonction du classement :~~

- ~~• l'équipe 1 recevra l'équipe 4~~
- ~~• l'équipe 2 recevra l'équipe 3~~

~~Toutefois, si la distance séparant les deux clubs est supérieure à 100 km, il y aura la possibilité de jouer dans une salle intermédiaire aux deux clubs.~~

Finale :

Les équipes vainqueurs des ½ finales se rencontrent lors de la journée des titres.

Lors de la journée des titres, les 3 « champions » de district s'opposeront dans des rencontres « triangulaires »

En cas d'égalité, l'équipe ayant les meilleurs quotients sera déclarée « championne départementale »

Les feuilles de rencontres doivent être envoyées rapidement par les équipes qui reçoivent (délai 48h) à l'adresse suivante + une copie mail au responsable épreuve :

SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE BP 116 76122 GRAND QUEVILLY CEDEX

Titres D4 :

Coté Christian
40 rue Guyemer
76800 Saint Etienne du Rouvray
0609413644
Email : cote76.christian@gmail.com

III) Championnat par équipes féminin :

Vous trouverez ci-dessous le lien pour accéder au règlement du championnat par équipes féminin du CD 76 TT

<http://f2.quomodo.com/C263B28F/uploads/795/D1%20feminine%20%20reglement%20championnat.pdf>